Isigny Omaha INTERCOM

Bureau : 1336 Route de Balleroy
Les Ecoles
14330 LE MOLAY-LITTRY
Téléphone : 02.31.21.42.27

Service Enfance Jeunesse
Antenne ISIGNY-SUR-MER
16, rue Emile Demagny
14230 Isigny-sur-Mer

Contact : celine.gary@isigny-omaha-intercom.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Accueils de Loisirs

Isigny-sur-Mer / Grandcamp-Maisy et Crouay

Mercredis et vacances scolaires

I - Présentation

L'Accueil de Loisirs est ouvert à toutes les filles et tous les garçons de 3 à 11 ans. Il fonctionne toute l'année le mercredi (périodes scolaires) et les vacances scolaires en A.C.M.S.H. Il est agréé par le Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Calvados.

II - Fonctionnement

L'Accueil de Loisirs est ouvert :

En période scolaire

Le mercredi : à la journée, à la demi-journée, avec possibilité de restauration, de transport (matin et/ou soir) et de garderie (matin et/ou soir).

Pendant les vacances scolaires

A la journée avec possibilité de restauration, de transport (matin et/ou soir) et de garderie (matin et/ou soir).

Chaque famille accompagne son (ses) enfant(s) au lieu de rendez-vous prévu.

Le programme est établi pour chaque période (de vacances à vacances pour les mercredis et pour chaque période de vacances). Les activités sont préparées au cours de réunions regroupant toute l'équipe pédagogique (animateurs, directeur).

III - Les activités

- chants, musique, contes, lecture, repos,
- activités sportives,
- activités manuelles,
- petits jeux éducatifs,
- passerelles avec Local Ado,
- visites…
- découvertes d'autres cultures et d'autres modes de vie,
- grands jeux (en pleine nature…),
- promenades, découverte du milieu naturel,

Les enfants et l'équipe pédagogique proposent et établissent un programme d'activités pour la journée dans le cadre du projet pédagogique et du thème proposé. Sauf exception, vous ne pouvez pas récupérer votre enfant pendant les temps d'activités de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17 heures inclus. En cas de départ anticipé exceptionnel, les parents devront en faire part à l'équipe

et décider ensemble de l'heure de départ afin de la noter sur la feuille de présence et y apposer leurs signatures pour dégager la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

IV – Journée-type

- **Journée-type du mercredi**

✓ A partir de 8h15 ouverture de l'Accueil de Loisirs
✓ Jusqu'à 9h, activités et jeux libres
✓ De 9h à 9h30, petit déjeuner
✓ De 9h30 à 11h45, temps d'activité
✓ De 11 h 45 à 12h, départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine ou qui viennent seulement le matin
✓ 12 h, repas
✓ De 13h15 à 13h30, départ des enfants ayant bénéficié de la restauration mais ne restant pas l'après-midi et accueil des enfants qui ne mangent pas à la cantine et des enfants qui viennent que l'après-midi
✓ Jusqu'à 14h, temps calme et jeux libres
✓ De 14h à 16h00, temps d'activité
✓ De 16h à 17h goûter et jeux libres
✓ A partir de 17h et jusqu'à 17h30, retour auprès des familles

En cas de sortie extérieure modifiant les horaires de retour, les parents seront prévenus des horaires.

- **Journée-type des vacances scolaires**

✓ A partir de 8h15 ouverture de l'Accueil de Loisirs
✓ Jusqu'à 9h, activités et jeux libres
✓ De 9h à 9h30, petit déjeuner
✓ De 9h30 à 11h45, temps d'activité
✓ De 11 h 45 à 12h, départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine
✓ 12 h, repas
✓ De 13h15 à 13h30, accueil des enfants qui ne mangent pas à la cantine
✓ Jusqu'à 14h, temps calme et jeux libres
✓ De 14h à 16h00, temps d'activité
✓ De 16h à 17h goûter et jeux libres
✓ A partir de 17h et jusqu'à 17h30, retour auprès des familles

En cas de sortie extérieure modifiant les horaires de retour, les parents seront prévenus des horaires.

Restauration :
L'inscription doit se faire au plus tard 48h avant.

V - Garderie

De 7h30 à 8h15
De 17h30 à 18h15

La réservation se fait au plus tard 48h avant le jour souhaité.

Les familles doivent fournir les horaires exacts de prise en charge et de retour de l'enfant à l'équipe pédagogique.
La ponctualité permet à ce service de rester gratuit. Si les règles d'inscriptions et les horaires ne sont pas respectés, l'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser l'enfant à la garderie lors des inscriptions suivantes.

VI – Transport

Isigny-Omaha Intercom vous propose deux Navettes*.

Une navette pour l'Accueil de Loisirs de Crouay :
Arrêts Bus Vert : Balleroy-sur-Drôme (Arrêt La place), Balleroy-sur-Drôme (Les Aiguillères), Castillon (Le bourg), Le Tronquay (La commune), Balleroy sur Drôme / Vaubadon (La Bissonnerie), Le Molay-Littry (La Chapelle), Le Breuil-en-Bessin (Goville).

Une navette pour l'Accueil de Loisirs d'Isigny-sur-Mer/ Grandcamp-Maisy :
Arrêts Bus Vert : Castilly (carrefour de la forêt), Lison (Cité jardin), La Cambe (La station), Grandcamp-Maisy (Rocade Ecole), Osmanville (Ecole), Isigny-sur-Mer (Collège).

*Les différents arrêts sont posés sur un schéma pratique de départ. Ils peuvent évoluer en fonction des réservations. Les familles seront toujours informées en amont des modifications effectuées. La responsabilité des parents reste entièrement engagée tant que l'enfant n'est pas pris en charge par un animateur lors du ramassage en navette.

Le port du gilet jaune est obligatoire pour les enfants qui prennent la navette. Chaque enfant devra porter le gilet jaune à chaque arrêt avant l'arrivée de la navette. Chaque enfant gardera son gilet jusqu'à l'accueil de loisirs. Pour le retour, il devra le remettre avant de quitter l'accueil de loisirs, le garder dans la navette et descendre avec son gilet jaune. **Le gilet devra être fourni par la famille**.

Le règlement sur la sécurité et la discipline des enfants dans les véhicules de transports scolaires est applicable dans le cadre de l'accueil de loisirs.
Les parents ne sont pas habilités à monter dans la navette, ni lors de la prise en charge, ni au retour.
L'heure indiquée sur les horaires de navettes sont les horaires de départ et de retour de la navette et donc de prise en charge et de retour des enfants. Les horaires sont définis selon les périodes (mercredis et vacances).
Au retour, si les parents ne sont pas présents à un arrêt pour accueillir leur enfant, ils doivent se rendre à l'arrêt suivant ou au terminus. Le temps d'attente des animateurs est limité à 15 minutes, de manière exceptionnelle au terminus. Au-delà de ce délai, la règlementation impose d'alerter la gendarmerie. En cas de retard exceptionnel, merci de prévenir la directrice de l'Accueil de Loisirs.

VII – Inscription annuelle, réservation et paiement

Le dossier administratif annuel est obligatoire et s'effectue soit par mail ou soit lors d'un rendez-vous auprès des directeurs des accueils de loisirs.
Les familles doivent être munies de :

- ✓ La carte vitale du responsable légal,
- ✓ La déclaration des revenus de l'année N-2 des responsables légaux
- ✓ Le numéro d'allocataire du régime de la famille (CAF ou MSA)
- ✓ Le carnet de santé du (ou des) enfant(s)

Les responsables légaux des enfants fréquentant la structure devront remplir :

- ✓ La fiche sanitaire de liaison (valable de septembre à fin août)

- ✓ La fiche d'inscription annuelle (valable de septembre à fin août)

L'ouverture des réservations se fait en deux temps :

- ✓ un premier créneau pour les familles habitant le territoire d'Isigny-Omaha Intercom
- ✓ un second créneau ouvert également aux familles hors territoire.

Pour chaque période d'ouverture des réservations, les dates sont précisées dans la communication faite par le service jeunesse aux familles.

Les réservations se font soit par mail ou soit lors d'un rendez-vous auprès des directrices en remplissant les fiches de réservation par période. Les réservations sont validées par les directrices dès que les parents ont restitué la (les) fiche(s) de réservation originale(s) accompagnée(s) du règlement financier.
Toute réservation est définitive et ne peut être modifiée (dates, journée, demi-journée…)
En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué. Seule la présentation d'un certificat médical, daté du jour de l'absence et fourni dans un délai de 10 jours, entrainera un report sur la facture suivante de l'année en cours.
Pour la restauration, vu le délai de commande de 48h, les 2 premiers repas sont dus et ne pourront pas faire l'objet d'un report.

Autorisations parentales :

La responsabilité des parents reste entièrement engagée tant que l'enfant n'est pas pris en charge par un animateur lors de l'arrivée à l'Accueil de Loisirs. Lorsqu'un parent ou responsable légal, ne peut venir chercher son (ses) enfant(s) lui-même, il doit impérativement transmettre à la directrice ou aux animateurs, une autorisation écrite, donnant pouvoir à un tiers clairement désigné pour quitter l'Accueil de Loisirs avec l'enfant (si la personne n'est pas signalée sur la fiche réservation).

VIII – Encadrement

Il se fait dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation. L'équipe pédagogique est composée de personnels qualifiés et diplômés (cf. SDJES)

IX – Sécurité & hygiène

Le médecin de service, médecin des pompiers ou celui de la famille sera amené à intervenir dans tout problème de santé, pour toute urgence. C'est pourquoi il est impératif de remplir et de signer la fiche sanitaire.

En cas de problème, le personnel de l'Accueil de Loisirs, non autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents et le médecin.

Veillez par ailleurs à la mise à jour des vaccins.

X- Divers

L'accueil de Loisirs n'est pas responsable des vêtements ou effets personnels perdus, volés ou détériorés. Il est conseillé de ne donner aux enfants ni objets précieux (bijoux, cartes à jouer, jeux électroniques, ...), ni argent.

XI - Tarifs

	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Journée	5,50 €	6.50 €	7.50 €
Demi-journée	2.75€	3.25€	3.75€
Repas	3.10 €		
Forfait semaine*	24.75€	29.25€	33.75€

* Tarif dégressif pour une semaine complète lors des vacances scolaires

TRANSPORT ET GARDERIE GRATUITS

Le 28 septembre 2023

Le Président
Patrick THOMINES

Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom 14330 LE MOLAY-LITTRY

Les Parents
(ou responsables légaux)